

PETITION

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Protégeons la place Simon-Goulart**CONSTATANT :**

- Que les lieux de vie, de rassemblement dans le quartier deviennent inexistantes.
- Que ce manque se fait lourdement sentir pour les personnes âgées (nombreuses) qui n'ont pas de bancs sur lesquels se reposer, et pour les enfants (également nombreux) qui n'ont pas d'endroit où se retrouver proche de chez eux, et où ils pourraient se rendre seuls.
- - Que la Place Simon-Goulart est habituellement transformée en gigantesque parking, avec tous les risques concernant la sécurité des piétons qui ont à la traverser (en particulier les enfants qui se rendent aux écoles du Saugy et de Necker).
- Que lorsque ces voitures se stationnent et repartent, les nuisances dérangent les habitants du quartier quand ils ne les réveillent pas tout simplement, sur une artère déjà extrêmement bruyante. Il convient de respecter les normes O-Pair et O-bruit édictées par les Chambres fédérales.
- Qu'il existe dans le quartier plusieurs vastes parkings souterrains rarement occupés complètement en particulier le soir et la nuit.
- Que la Place se situe dans une zone historique riche pour le patrimoine genevois.
- Qu'elle est mitoyenne au Temple de Saint-Gervais dont la rénovation arrive à terme.

**LES SOUSSIGNES, HABITANTS ET USAGERS
DU QUARTIER DE SAINT-GERVAIS DEMANDENT :**

Que l'on prolonge dans un premier temps
la durée de fermeture de la Place Simon-Goulart aux voitures.
De permettre aux services concernés d'élaborer, dans un second temps, un
véritable projet urbain pour le quartier de Saint-Gervais, selon les conclusions de
la Résolution 469
adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Genève

- Aménager la Place Simon-Goulart, les chaussées et les trottoirs qui lui sont proches de telle sorte qu'elles soient rendues à un usage de place publique, de place du marché, pour restituer à cet espace sa vocation patrimoniale;
- Envisager pour le quartier, vieille-ville de la rive droite, à forte vocation résidentielle, des mesures de modération de la circulation automobile qui favorise davantage les déplacements piétonniers, cyclistes, transports publics et la qualité des places et la convivialité
- Appliquer les mesures de police le cas échéant.

DELAÏ DE RETOUR : de suite et au plus vite, sachant que le statut actuel de la place prend fin le 30 septembre prochain

Contacts : Collectif du Quartier de St-Gervais, c/o I. Gréiner, Rue Rousseau 14, 1201 GE
ou c/o M. Senn, Place Simon-Goulart 2, 1201 GE

NOM	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

13			
14			
15			

QUI SOMMES-NOUS ? QUE VOULONS NOUS ?

La Place Simon-Goulart se situe dans une des plus anciennes parties de la ville de Genève. Le temple de Saint-Gervais, adjacent, est un témoin de grande valeur patrimoniale, comme le sont les petites rues et la structure urbaine du reste du quartier. Nous aimons y vivre, et nous pensons que quelques aménagements sont indispensables pour redonner à ce quartier sa juste place au sein de la ville.

Notre objectif principal est de retrouver des lieux de convivialité et d'échanges dans ce quartier à forte vocation résidentielle.

Nous cherchons à améliorer la qualité de vie dans le quartier pour tous, y compris avec les petits commerçants et les artisans qui y sont installés.

Nous ne cherchons pas à éliminer à tout prix l'usage de la voiture, mais nous pensons qu'il faut inciter les automobilistes de passage à utiliser les grands parkings souterrains (Comavin, Seujet, Grenus, Alpes, Mövenpick, etc.) existants, et à rendre les trottoirs et autres places à leur usage piétonnier, avec des solutions réalistes pour les habitants du quartier pour qu'ils puissent y parquer intelligemment et à des prix raisonnables leurs voitures.

Nous pensons que la ville et le canton de Genève doivent se concerter très rapidement pour trouver des réelles solutions de sécurité pour les piétons et de qualité de vie pour tous les habitants.

soutenu par:

- HASG (Habitants Associés de St-Gervais)
- Collectif du Quartier de St-Gervais

Résolution de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif.

(amendée par la commission et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 octobre 2000 dans le rapport PR-469 A/B/C/D)

RÉSOLUTION

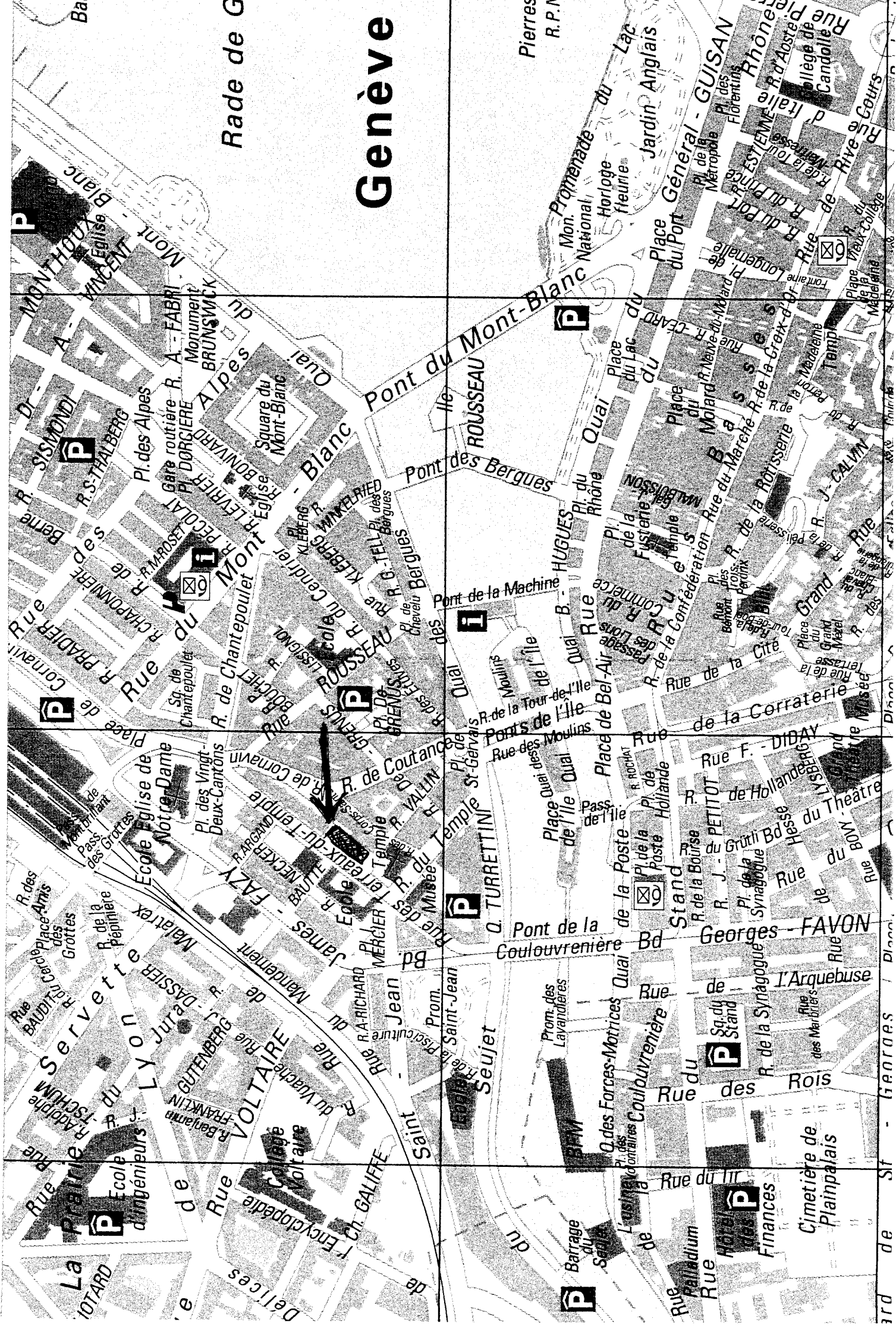
Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre la place Grenus aux piétons;
- à tenir compte de l'étude réalisée par la maison d'ingénieurs-conseil en février 2000, selon la variante A2;
- à intervenir auprès du Département de justice et police et des transports afin de supprimer un certain nombre de places en surface, selon les conclusions du rapport N° 31 A, et d'en affecter le solde aux artisans et résidants du quartier, par le biais de macarons, ainsi qu'aux livraisons, en zone bleue;
- à intervenir auprès du bénéficiaire du garage actuel (Prima SA) pour que celui-ci soit placé sous le régime des garages collectifs jusqu'à l'échéance de la convention liant la Ville de Genève et Prima SA des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965;
- à assurer la réalisation d'un nouvel accès de livraison des véhicules de La Placette;
- à prendre des mesures concrètes afin d'empêcher le stationnement illicite et le trafic de transit;
- à présenter une demande de crédit pour le déplacement des trémies actuelles, dans les meilleurs délais.

E F G H

Genève

Rade de G



Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération

Mont Blanc
R. de la République
R. de la Confédération
R. de la République
R. de la Confédération